

Appel à candidatures au poste de directeur(trice) de la Maison des Sciences de l'Homme Mondes

www.mae.parisnanterre.fr

La Maison des Sciences de l'Homme Mondes (MSH Mondes) est une Unité de Service et de Recherche (USR 3225), sous tutelle du CNRS et des universités Paris Nanterre et Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est membre du GIS Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme et est implantée sur le campus de l'université Paris Nanterre.

La MSH Mondes est un lieu de recherche et de formation à la recherche. Elle réunit sept UMR, soit environ 650 personnels (500 chercheurs et enseignants-chercheurs ; 150 personnels administratifs et techniques) qui mènent des recherches dans plusieurs disciplines des sciences de l'homme et de la société : archéologie, préhistoire et protohistoire, anthropologie et sociologie, ethnomusicologie, histoire, lettres classiques, géographie, aménagement, sciences politiques. Elle héberge des formations de quatre écoles doctorales (environ 500 doctorants) : deux de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (ED 112 Archéologie ; ED 113 Histoire) et deux de l'université Paris Nanterre (ED 395 Espaces, Temps, Cultures ; ED 141 Droit et science politique).

Avec un effectif de 45 agents, la MSH a la responsabilité de services communs tels que la Bibliothèque d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité, les services des systèmes d'information, de la documentation, des archives, de microscopie, de conception 3D, des humanités numériques, de la communication et de la valorisation, ainsi que du pôle éditorial.

Le poste de directeur(riche) de la MSH mondes sera vacant à partir du **2 juillet 2020**. Le(la) futur(e) directeur(riche) sera nommé(e) officiellement directeur(trice) de la MSH mondes au 1^{er} septembre 2020.

MISSIONS

Conformément à l'article 4 de la convention de renouvellement de l'unité de service et de recherche (USR 3225) « *le directeur assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'Unité. Il donne son accord à toute affectation de personnel auprès de l'Unité ainsi qu'à tous moyens attribués à des membres de l'Unité par des tiers. Il assume la responsabilité de l'administration, de l'animation et de la coordination des activités de l'USR. Il veille au bon fonctionnement des locaux affectés à l'Unité et à leur juste répartition. Il est assisté d'un secrétaire général ou d'un directeur administratif, qui participe à l'élaboration de la politique et des objectifs de l'Unité, organise et conduit la mise en œuvre des orientations stratégiques, dirige les services et pilote des projets d'évolution technique ou organisationnelle de la structure. Le Directeur, le(s) directeur(s)-adjoint(s) et le secrétaire général, ou directeur administratif, forment l'équipe de direction de l'USR.* »

- Responsabilité sur l'ensemble des ressources de la MSH (personnels titulaires et contractuels, finances, etc.).
- Élaboration et présentation du projet de l'Unité, à l'Assemblée Générale, au Conseil Scientifique et au Comité de Pilotage. La stratégie scientifique de la MSH est établie en concertation avec les tutelles.

- Concertation avec les Directeurs des UMR résidentes dans le lancement des actions de la MSH.
- Mise en œuvre des décisions du Comité de Pilotage, mise en œuvre du projet de la MSH Mondes.
- Animation, notamment lors de l'élaboration de l'appel à projets annuel et des évaluations du Conseil Scientifique.
- Animation des instances de gouvernance et de consultation de l'Unité.
- Représentation de la MSH auprès des tutelles et de ses partenaires académiques, territoriaux et industriels.
- Représentation de la MSH au GIS Réseau national des MSH, dans les autres instances de coordination inter-MSH.

Le(la) futur directeur(trice) de la MSH assurera ses fonctions en prenant appui sur le rapport d'évaluation du HCERES et sur le projet scientifique pour la période 2020-2024, validé à l'unanimité par les tutelles.

PRISE EN COMPTE DE LA FONCTION

Si le(la) directeur(riche) a un statut d'enseignant-chercheur, son activité est prise en compte à travers une décharge d'enseignement et/ou une prime dont les montants dépendent de son université.

S'il s'agit d'un chercheur CNRS, il peut percevoir une prime dont le montant dépend de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS.

NOMINATION DU(DE LA) DIRECTEUR(RICHE)

La nomination du(de la) directeur(trice) est prononcée sur proposition du comité de pilotage de la MSH mondes après appel à candidatures.

MODALITES DE CANDIDATURE

Envoi d'un CV et d'une lettre de motivation à Cynthia Sayegh, Secrétaire générale de la MSH mondes, **avant le 13 juillet 2020** (cynthia.sayegh@cnrs.fr).

Une audition des candidats (es) présélectionnés (ées) sera organisée devant le comité de pilotage le 17 juillet 2020 Le cas échéant, la candidature peut inclure une proposition de direction adjointe.

Documents annexes : Projet Scientifique de la MSH Mondes.